

Projet d'externalisation de la restauration parisienne : le BUGG

La majorité (CGC/FO/SNA/CFTC) en place au CEPB a décidé (contre l'avis de l'UNSA) de ne plus être en auto gestion sur la restauration dans les lieux parisiens, mais de sous traiter.

Cette majorité a lancé pour ce faire un appel d'offre. Le bureau du CEPB a voulu alors traiter seul ce dossier sans aide d'un expert (demandé par l'UNSA) et a fait un black out total sur l'information pourtant due aux élus.

Ce dossier a déjà connu, face à l'incompétence du bureau du CE, de nombreuses vicissitudes, notamment :

- grève du personnel du restaurant qui fut négligé par le bureau du CEPB et n'avait aucune information,
- contestation du choix du 14 janvier 2009 effectué par le CE par un des candidats par ailleurs gros client d'IBM au niveau mondial.
- Redaction du cahier des charges en grande partie par le conseil du propriétaire de bois colombes alors que MLV est aussi concerné .../...



Alors que les documents contractuels devant régir les relations entre la Compagnie, le CE, AT&T, KMRO, ... et Avenance sont loin d'être finalisés, le secrétaire du CE a décidé unilatéralement que nous irions déjeuner chez le prestataire "Avenance" dès le 14 avril.

Ainsi le secrétaire du CE, confondant vitesse et précipitation, avait unilatéralement et sans consulter les élus :

- 1 - prévu de transférer votre argent de votre carte CE vers Avenance dans la nuit du 31 mars puis dans celle du 13 Avril, alors qu'il n'existe encore aucun lien contractuel entre Avenance et le CEPB à ce jour.
- 2 - ordonné de lancer le processus d'arrêt des contrats de maintenance de ses matériels de restauration et d'achat de nourriture.

Le 31/03 nous avons un CE avec le point suivant "Restauration parisienne : Mandat de Gestion, Subvention de la restauration" à traiter. Un vote était attendu afin de donner pouvoir au secrétaire de signer les contrats régissant les relations avec Avenance.

Le secrétaire du CEPB a essayé de passer ce point en force alors que :

- nous n'avions eu connaissance des documents contractuels que la veille (certains ne nous ont pas encore été communiqués)
- nous n'avions aucune information sur le tarif et la subvention proposé ainsi que sur le budget restauration 2009 (4 Millions d'euros en 2008 , un détail ...).
- Le secrétaire s'était engagé lors de la réunion précédente à ce que les documents soient envoyés au élus du CE qui disposeraient de deux semaines pour, poser des questions supplémentaires.

Devant ce fait les élus UNSA, qui refusent de signer un chèque en blanc sur un dossier de 4 millions d'euros, ont menacé le secrétaire d'aller en justice faire constater l'entrave au fonctionnement de l'instance. Les élus UNSA ont fait voter la demande de faire intervenir d'urgence un expert sur ce dossier et de sursoir à toute décision avant ses conclusions.

Depuis, la compagnie a organisé le 7 avril une réunion de travail avec les élus du CE. Suite à cette réunion l'UNSA a adressé au secrétaire du CE la lettre suivante :

A l'attention de Monsieur le secrétaire du CEPB et des membres du Bureau.

La réunion "restauration" d'hier avec la Direction où 4 élus de l'UNSA étaient présents a permis d'éclairer un certain nombre de points. Les élus UNSA regrettent amèrement que cette réunion n'ait pas eu lieu plus tôt et qu'il n'y ait pas eu de points réguliers de cette sorte tout au long de ce projet.

Ils regrettent de même que le bureau du CEPB n'ait pas remis aux élus les documents au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Les élus du CEPB ont ainsi subi un déficit grave d'information ne leur permettant pas d'être en capacité de décision sur ce projet.

Pour que les élus UNSA puissent sereinement prendre une décision, il est nécessaire au préalable :

- 1 - d'avoir eu le retour de l'expert sur la mission votée lors de la réunion plénière du 31 mars.
- 2 - que, comme demandé à plusieurs reprises et de longue date, les élus du CEPB rencontrent des interlocuteurs d'Avenance ayant la capacité à répondre à leurs éventuelles questions d'ordre techniques, financières et contractuelles,
- 3 - d'avoir reçu la version " up to date " de l'ensemble des documents contractuels (y compris la convention concernant le personnel prévue entre le CEPB et Avenance actuellement non fournie).
- 4 - d'avoir l'engagement que la propriété du matériel de cuisine sur MLV puisse être transféré du CEPB au groupement "MLV".
- 5 - d'avoir une meilleure vision sur le prix réel du repas ainsi que des conditions de révision de ce prix - Le point de vue d'Avenance (cf point 1) sera grandement apprécié,
- 6 - **d'avoir une vision précise du budget que le CEPB sera amené à voter concernant la restauration - comprenant le montant de la subvention individuelle qui pourra être attribuée à nos ayant droits déjeunant dans les RIE.**
- 7 - d'obtenir la liste nominative du personnel transféré

Les élus UNSA comptent sur la diligence du bureau du CEPB ainsi que sur celle de son secrétaire afin de pouvoir clore cette phase pré-contractuelle du projet de restauration qui n'a que trop duré (choix du prestataire effectué le 14 janvier !)

Aujourd'hui, nous avons de fortes craintes sur le tarif que vous, utilisateurs du restaurant allez payer ainsi que sur la hauteur du budget que le CE devra consacrer à cette restauration.

Tout budget complémentaire ne pourra l'être qu'au détriment des autres activités traditionnelles du CE (loisirs, vacances, activités enfants,).

Vos élus UNSA défendent vos intérêts et ne laisseront pas faire n'importe quoi !

La suite au prochain numéro ...

Action de l'UNSA sur les minima garantis (TGA)

Nous avons, le 23 mars, adressé une lettre ouverte à la DRH demandant d'enlever la PVA (GDP) du calcul de la TGA (salaires minimums), tout en signalant que nous allions porter cette affaire en justice.

La DRH ne nous ayant pas donné de nouvelles suite à cette lettre, nous l'avons interpellée oralement afin de connaître ses intentions.

Selon la DRH, nous devrions recevoir une réponse à notre lettre ouverte dans les jours qui viennent.

Une bonne nouvelle ???? Dans le cas contraire l'assignation de la Compagnie "aux fins de voir juger qu'elle respecte les dispositions de la convention de la métallurgie concernant les minima garantis" en s'appuyant sur le jugement de la cour de cassation de 2005 sera déposée par notre avocate au Tribunal.



Touche pas au Grisbi



L'UNSA IBM encourage les personnes sous plan de commission à qui on a repris des commissions 2008 sur la fiche de paie de mars 2009, à adresser le mail type suivant à leur manager.

J'ai constaté que sur ma fiche de paie de Mars 2009 il est déduit une reprise de commissions pour l'année 2008.

En Janvier et février 2009 il m'avait pourtant été attribué des commissions dont je suppose qu'elles avaient été calculées sur les résultats de l'année 2008 de manière sérieuse. Je ne peux pas supposer que la compagnie, cotée en bourse, et terminant son année fiscale au 31 décembre, n'ait pas été capable de faire une évaluation correcte, bien que je ne dispose d'aucun justificatif.

De surcroît, je n'ai pas été informé que j'aurai une reprise de commission dont je ne vois pas à quoi elle correspond.

De façon à pouvoir vérifier la justesse de ma rémunération variable 2008, de ce qui m'a été alloué jusqu'à présent, et des reprises que vous avez ou envisagez de faire, je te prie de me fournir la base de calcul utilisée pour mes commissions.

En dernier lieu je souhaite également savoir à quoi correspondent les reprises effectuées.

Je te rappelle l'obligation selon laquelle il faut permettre au salarié de calculer sa rémunération variable définie par l'arrêt du 18 juin 2008 de la chambre sociale de la cour de cassation.

Commission de suivi de l'accord Mutuelle

Au cours de l'année 2008 il y a eu un changement dans le système de cotisation employeur afin d'être conforme à la loi Even (la cotisation employeur ne peut être consacrée qu'au salarié et ne peut être affectée aux ayant droits). La cotisation patronale est maintenant de 60€ par salarié.

En cas de résultat positif dans le canton salarié celui ci est redistribué par un jeu de cotisation gratuite **Pour 2009 un mois gratuit : Mai**

Aujourd'hui l'objectif est de caler les cotisations des salariés au plus prêt afin de ne plus avoir de mois gratuits. mais plutôt un lissage sur l'année, la mutuelle n'ayant pas à faire de la trésorerie sur les cotisations salariales.

Quelques chiffres.

total des Prestations 2008 36,4 M€. -Les gros postes sont : le dentaire, la pharmacie, l'optique et les consultations.

Les frais de gestion sortent à 8,1% ce qui est un bon ratio (moyenne nationale entre 9 à 11).

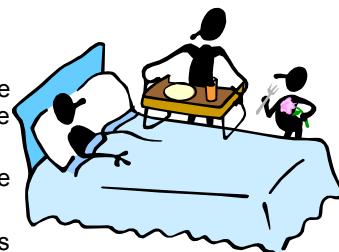
Perspectives d'avenir.

Des Groupes de travail ont été créés en décembre afin de mener une réflexion sur les perspectives de la mutuelle dans les années à venir face au vieillissement de la population.

Il n'y a pas de tabous dans la réflexion et toutes les solutions sont envisagées.

Trois groupes ont été créés : "Gouvernance", "Stratégie mutuelle", "Offre (cotisation+prestation)". Le résultat des travaux de ces groupes devrait être présenté lors d'une prochaine assemblée générale (décembre ?).

L'Unsa signale un manque d'information auprès des CDD qui peuvent continuer d'adhérer volontairement à la mutuelle après la fin de leurs contrats et demande que la règle qui interdit à un conjoint non adhérent d'adhérer au delà de 50 ans soit revue.



PEE IBM France -réouverture de l'abondement au 1er avril 2009

Pour les salariés actifs IBM France - Pendant la fenêtre du 1er avril au 31 mai 2009



30% d'abondement Compagnie plafonné à 250 Euros, soit un abondement maximal pour un versement de 840 Euros effectué au cours de la période, hors frais d'entrée. Le budget consacré à l'abondement pour 2009 est de 600 K€.

L'UNSA a demandé que la commission de suivi de l'accord se réunisse afin de prendre une décision dans le cas où le budget d'abondement serait consommé avant fin 2009.

Elections professionnelle chez IBM France.

L'UNSA IBM conforte sa deuxième place sur l'établissement de Montpellier avec 22% des voix en DP soit une progression de 3%.

Sur Montpellier seuls, L'UNSA, la CGT et la CFE-CGC restent représentatives au vue de la nouvelle loi.

L'UNSA qui grâce à cette nouvelle loi peut se présenter dans tous les établissements fait pour une première participation à ces élections 5,75% sur l'établissement de Bordeaux / Toulouse et 4,4% au CE Ouest, ancrant ainsi sa présence géographique sur l'ensemble d'IBM France.



**L'UNSA présente des listes aux élections professionnelles de Charbonnière, Lille, Corbeil Essonnes, ...
N'oubliez pas, le vote utile, c'est le vote UNSA pour les élections des titulaires du Comité d'Entreprise !**